

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 16 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes à Peschadoires après convocations légales en date du 10 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme ANGELY Emmanuelle	Mme PLOT Karine
M GIRARD Jean-Baptiste	M MINGAT Cyrille
M BONNEMOY Clément	M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent
Mme BEN SAAD Bérengère	M DAUDUIT Cédric
M PEYNON Daniel	Mme MONTAGNIER Patricia
Mme FORESTIER Annick	M MONEYRON Florent
M BEAL Philippe	M NUNEZ Estéban
Mme PEREIRA Elsa	Mme REIS Martine
Mme LEPIGEON Christelle	M BERNARD Bruno
M CHAUVEAU Jean-François	M EDOUARD Jean-Charles
M CONSTANT Olivier	M FRASIAK Bernard
Mme NIGON Christine	M CARTERON Maurice
M BOURNAT Christian	M DUPOUÉ Yannick
Mme BERNARD Célia	Mme GONINET Laurence

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mr MORICONI Fabrice

Etaient représentés (procuration) :

- M BREUIL Lionel donne pouvoir à Mme ANGELY Emmanuelle
- M BERGAMI Gilles donne pouvoir à M GIRARD Jean-Baptiste
- M BOUFFANGE Daniel donne pouvoir à M CHAUVEAU Jean-François
- Mme TERRIER Charlene donne pouvoir à Mme LEPIGEON Christelle
- M BOUFFANGE Jérôme donne pouvoir à Mme PEREIRA Elsa
- M GLORIEUX Cyril donne pouvoir à Mme NIGON Christine
- Mme MONTBRIZON Julie donne pouvoir à M DUPOUÉ Yannick
- M PLASSE Pierre donne pouvoir à M BEAL Philippe

Absents :

VOTE : En exercice : 36 Présents : 28 Représentés : 8 Votants : 36

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : convention pour la réalisation d'un topoguide de randonnée gr89 chemin de montaigne avec le cdrp 63

CONVENTION POUR LA REALISATION D'UN TOPOGUIDE DE RANDONNEE GR89 CHEMIN DE MONTAIGNE AVEC LE CDRP 63

VU la délibération n°27 du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 relative au renouvellement de la convention partenariale entre la CCEDA et le CDRP 63 quant à l'entretien et au balisage de la section du chemin de Montaigne située sur la CCEDA ;

VU le projet de convention transmis par le CDRP 63 à la CCEDA relative à la création d'un topoguide du GR89 Chemin de Montaigne ;

Monsieur le Président informe les élus que la CCEDA est traversé par le chemin de grande itinérance GR89 Chemin de Montaigne sur 26.5 km, cet itinéraire est balisé et entretenu par le CDRP. Aussi, il est fait part que la CCEDA est sollicitée pour une demande de participation financière pour la création d'un topoguide GR89.

En effet, la FFRP envisage en 2027 la création de deux topoguides sur les sections suivantes :

- Lyon / Limoges
- Limoges / Bordeaux

Le premier tirage du futur Topoguide par la Fédération Française de Randonnée sera de 3000 exemplaires répartis entre la Fédération et les 5 départements. Les coûts liés à l'édition du Topoguide sont répartis par la Fédération Française de Randonnée entre les 5 départements concernés (Rhône, Loire, Puy-de-Dôme, Creuse, Haute Vienne) au prorata du nombre de kilomètres de l'itinéraire dans chacun d'eux.

La longueur de l'itinéraire entre Lyon et Limoges est de 466 km avec 163.4 km dans le département du Puy-de-Dôme. La longueur de l'itinéraire traversant la CCEDA est de 26.5 km, soit 16.2 % de l'itinéraire dans le département. Le CDRP 63 a besoin de réunir la somme de 11220 euros pour pouvoir éditer ce topoguide, il a été décidé de demander une participation financière à chaque EPCI traversé au prorata du nombre de kilomètres.

Soit, une participation financière de la CCEDA à hauteur de 1816€.

En échange de cette participation financière, le Comité cèdera à titre gratuit 57 Topoguides à CCEDA pour revendre dans les différents offices de tourisme (prix de vente du topoguide 18.40€).

Le projet de convention relative à la réalisation du topoguide est annexé à la présente délibération.

Ceci exposé, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- De valider la participation financière de la CCEDA à hauteur de 1816€ pour la réalisation de ce nouveau topoguide ;
- De l'autoriser à signer la convention afférente avec le CDRP 63 et tous documents afférents à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 16 juin 2026
Signé par Estéban NUNEZ,
Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 16 juin 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Président

